



**Procès-verbal de la séance ordinaire**  
**du Conseil général de la Ville et Commune de Boudry**  
**du lundi 15 mars 2021**

La séance du Conseil général, réuni à la salle de spectacles, à 20h00, est ouverte et présidée par M. R. Dubois président.

---

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbaux des séances du 14 et 17 décembre 2020 - correspondance
3. Nomination d'un conseiller général à la Commission de gestion et des finances (membre du parti Les Verts, écologie et liberté manquant lors de la séance constitutive)
4. Nomination d'un conseiller général à la Commission des naturalisations et des agrégations (membre du parti Les Verts, écologie et liberté manquant lors de la séance constitutive)
5. Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, police du feu et circulation en remplacement de M. Pierre Meisterhans, démissionnaire
6. Nomination d'un deuxième délégué au Conseil intercommunal du Syndicat régional SITEBCO, en raison d'une modification des statuts
7. Nomination d'un deuxième délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en raison d'une modification du règlement du syndicat
8. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.00 ayant pour objet la réfection d'une classe au collège des Esserts
9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.00 ayant pour objet la rénovation de trois classes au collège de Vauvilliers
10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal
11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 640'000.00 ayant pour objet un programme d'assainissement d'armoires électriques

12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la réalisation d'un plan général d'alimentation en eau potable (PGA) sur la commune de Boudry
13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice « Collège »
14. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « une Boudrysis sans gaspillage »
15. Informations du Conseil communal
16. Questions

Le président ouvre la séance en donnant quelques informations, notamment au sujet des prises de paroles. Il remercie à l'avance chacun, chaque groupe, chaque rapporteur de commissions et aussi chaque conseiller communal, d'être concis et synthétique.

## 1. Appel

L'appel fait constater la présence des 36 membres suivants :

- |                               |                                      |
|-------------------------------|--------------------------------------|
| 1. Agbaro Samson (PS)         | 20. Lüthi Philippe (PS)              |
| 2. Atchade Kolawole (PLR)     | 21. Mary Aurélien (PLR)              |
| 3. Belgrano Martine (VEL)     | 22. Maurer Davide (PS)               |
| 4. Berger Vincent (PLR)       | 23. Meisterhans Pierre (PLR)         |
| 5. Bigler Stefan (VEL)        | 24. Paz Ruiz Sandro (PLR)            |
| 6. Böhm Jean-Daniel (PLR)     | 25. Pedimina Pascal (PLR)            |
| 7. Buschini Elvira (PS)       | 26. Piscopiello Rita (PS)            |
| 8. Chapuisod Nathalie (PLR)   | 27. Preisig-Ducommun Pascale (PLR)   |
| 9. Da Silva Helder (PLR)      | 28. Prince Rosenfeld Catherine (VEL) |
| 10. De Paola Donato (PS)      | 29. Renevey Virgyl (PS)              |
| 11. Dubois Emile (VEL)        | 30. Rossetti Samuel (VEL)            |
| 12. Dubois Romain (PS)        | 31. Schenkel David (PLR)             |
| 13. Dubois Yann (PLR)         | 32. Theurillat Michèle (VEL)         |
| 14. Durnat Lopez Carole (VEL) | 33. Vaudroz Patrick (PLR)            |
| 15. Facchinetti Danilo (PLR)  | 34. Vicario Fabio (PLR)              |
| 16. Gontier Marie (VEL)       | 35. Vogel Oberlin Christiane (PS)    |
| 17. Jantscher Lenny (VEL)     | 36. Zürcher Vuillaume Isabelle (PS)  |
| 18. Koller Jenny (VEL)        |                                      |
| 19. Larrey Aurelia (PS)       |                                      |

Excusé-e-s : Keller Stéphane (PLR) ; Marti Myriam (PLR) ; Twerenbold Damian (PS) ; Vuilleumier Isabelle (PLR) ; Zürcher Matthieu (PLR)

Par conséquent, la majorité absolue est fixée à 19.

Tous les membres du Conseil communal sont présents : Marisa Braghini (PLR), présidente ; Daniel Schürch (PS), vice-président ; Luigi D'Andrea (VEL), secrétaire ; Gilles de Reynier (PLR), membre et Jean-Michel Buschini (PS), membre

Le président souhaite la bienvenue aux cinq personnes qui sont entrées au législatif suite à l'élection au Conseil communal et pour les Verts, à la personne qui manquait encore dans le groupe. Ce sont MM. D. De Paola (PS), A. Mary (PLR), P. Pedimina (PLR), D. Twerenbold (PS) et S. Rossetti (VEL).

## 2. Procès-verbaux des séances du 14 et 17 décembre 2020 - correspondance

**M. D. Facchinetti (PLR)**, en son nom : « Monsieur le Président, j'ai une question toute simple par rapport au procès-verbal du 17 décembre 2020, en page 11, au sujet de la diffusion des débats sur zoom. Il est noté que cela sera un sujet à débattre au sein du bureau. Est-ce qu'il est prévu de diffuser ces débats pour le bien-être de la démocratie de Boudry et de la population ? »

**M. R. Dubois (président)** : En effet, il n'a pas encore été discuté de ce point au bureau, parce qu'il n'était pas très clair si la séance d'aujourd'hui était ouverte au public ou non. Bien entendu, dès le moment où les séances seraient à nouveau ouvertes au public, le problème sera levé. Il se tourne vers le Conseil communal.

**Mme M. Braghini (CC)** : Non, la séance de ce soir n'est pas encore ouverte au public. Il est vrai que les choses ne sont pas très claires, il y a un maximum 50 personnes, mais aussi des exceptions politiques. Cependant, dans la convocation parue dans le Littoral Région, il était bien indiqué que la présence du public, à l'exception de la presse, n'est pas autorisée.

**M. R. Dubois (président)** : Très bien, il va en discuter au sein du bureau.

Au vote, les deux procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Le président indique que deux courriers lui ont été adressés. Ces courriers sont en ligne sur le nouveau portail ECHO ou alors disponible auprès de moi, si quelqu'un souhaite les lire. C'est une lettre de M. C. Buschini au sujet du verger du Pervou, ainsi que la réponse donnée par le Conseil communal et une lettre de démission de M. P. Meisterhans de la police du feu et de la circulation. Son remplacement est à l'ordre du jour de ce soir.

3. **Nomination d'un conseiller général à la Commission de gestion et des finances (membre du parti Les Verts, écologie et liberté manquant lors de la séance constitutive)**

**M. E. Dubois (VEL)**, propose la candidature de M. S. Rossetti. Ce dernier est élu tacitement.

4. **Nomination d'un conseiller général à la Commission des naturalisations et des agrégations (membre du parti Les Verts, écologie et liberté manquant lors de la séance constitutive)**

**M. E. Dubois (VEL)**, propose la candidature de M. S. Rossetti. Ce dernier est élu tacitement.

5. **Nomination d'un membre à la Commission de la sécurité, police du feu et circulation en remplacement de M. Pierre Meisterhans, démissionnaire**

**M. K. Atchade (PLR)**, propose la candidature de M. M. Zürcher. Ce dernier est élu tacitement.

6. **Nomination d'un deuxième délégué au Conseil intercommunal du Syndicat régional SITEBCO, en raison d'une modification des statuts**

**M. K. Atchade (PLR)**, propose la candidature de M. Y. Dubois. Ce dernier est élu tacitement.

7. **Nomination d'un deuxième délégué au Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel en raison d'une modification du règlement du syndicat**

**M. K. Atchade (PLR)**, propose la candidature de M. Y. Dubois. Ce dernier est élu tacitement.

**M. D. Schürch (CC)** : Je pense que c'est important d'apporter une petite précision. On doit changer l'ensemble des règlements des syndicats intercommunaux, puisque le service des communes nous dit qu'il n'est plus autorisé d'avoir des membres de l'exécutif dans le législatif des syndicats, alors que c'était le cas dans tous les syndicats. Je pense que cela nous accompagnera pendant toute la législature, on fera des propositions de ce type-là et vous devrez, vous, Conseillers généraux, prendre la place du Conseiller communal qui était dans le législatif. Qu'on soit clair, ce n'est que le début, il y a encore pas mal de postes à repourvoir.

8. **Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 55'000.00 ayant pour objet la réfection d'une classe au collège des Esserts**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Pour les nouveaux, c'est un rapport annuel qui vient pour la dernière fois cette année. En effet, suite à la proposition de la Commission de gestion et des finances, dès l'année prochaine, nous allons faire de ce rapport un rapport cadre qui permettra, d'année en année, de travailler sur ce collège. Le collège des Esserts a à peu près 150 ans, il est donc assez logique qu'on en fasse régulièrement la réfection de quelques classes. Le rapport est un peu particulier, parce que vous avez toujours le rapport de base de 2016 qui y figure, puis en résumé, au début du rapport, vous avez ce qu'on souhaite faire l'année suivante. Il y a eu quelques questions dans les groupes. Donc cette année, ce sera la réfection du sol de trois classes, ce qui correspond à une somme de CHF 34'000.00, ensuite, on désire également faire la peinture de deux classes pour CHF 11'000.00, les luminaires dans une salle de classe pour CHF 4'000.00, puisqu'on met tous ces luminaires en LED maintenant. Enfin, on a toujours une somme prévue pour les divers et imprévus qui correspond au 10% du total parce que vous vous imaginez bien que dans un bâtiment aussi âgé que cela, tout à coup, on enlève un parquet ou on va voir derrière une armoire et il y a quelques surprises. C'est assez logique et comme dans tout travaux en général, il y a cette marge de 10%. Dans les projets plus importants, certains bureaux d'architecture nous remettent même des études avec 20% pour les divers et imprévus. Mais pour le collège des Esserts, on s'en est toujours sorti avec cette somme-là.

**Mme P. Preisig-Ducommun (CGF)** : Monsieur le président, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité cette demande de crédit. Pour être brève, je vous mentionne également qu'elle a accepté toutes les autres demandes de crédit, également à l'unanimité. Comme l'a soulevé, M. J.-M. Buschini, la Commission de gestion et des finances a demandé pour cette demande de crédit qu'il puisse être proposé un crédit-cadre.

**Mme Ch. Vogel Oberlin (PS)** : En remerciant les auteurs du rapport et comme l'a dit M. J.-M. Buschini, ce sont des choses qui sont indispensables et qui reviennent régulièrement, donc le groupe acceptera ce rapport.

**M. D. Facchinetti (PLR)** : Je vais tâcher d'être bref comme l'a demandé le président, donc je ferai un rapport conjoint pour les deux objets des points 8 et 9. Notre groupe s'est, bien entendu, soigneusement penché sur ces deux rapports. Sur le principe de soutenir la réfection des deux salles, notre groupe s'est immédiatement rallié à l'unanimité. Comme le conseiller communal, M. J.-M. Buschini l'a relevé, nous avons quelques questions, notamment les divers et imprévus, questions auxquelles notre conseiller communal a promptement répondu et en conséquence le groupe PLR soutient ces deux rapports.

**M. E. Dubois (VEL)** : Monsieur le président, le groupe des Verts soutient les deux rapports.

**M. R. Dubois (président)** : J'apporte une petite précision avant le vote. Dans le cadre de la discussion de la commission pour la révision du Règlement général de Commune, on a remarqué que depuis quelques temps, peut-être même depuis le début de ce nouveau règlement, on ne respectait pas l'article 37, alinéa 3 qui précise qu'avant chaque discussion d'arrêté, on doit ouvrir la discussion, puis faire un vote d'entrée en matière, puis avoir une discussion article par article. On s'est dit qu'on allait quand même respecter cette procédure puisqu'elle nous est imposée par le règlement que nous avons nous-même voté. Donc, je vais tenter de respecter cette procédure, en l'allégeant un petit peu. C'est-à-dire que je vais demander s'il y a une opposition à entrer en matière, s'il n'y en a pas, on passe directement au débat article par article et comme il n'y a pas d'amendement, je cite juste les articles, puis après on passe au vote d'ensemble à main levée. J'espère que c'est clair, mais si cela ne l'est pas, cela le deviendra en le faisant quelques fois de suite.

Le président ouvre donc la discussion générale avant de passer au vote d'entrée en matière. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui a été présenté. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**9. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 45'000.00 ayant pour objet la rénovation de trois classes au collège de Vauvilliers**

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Certains groupes se sont déjà prononcés et c'est vrai que c'est un rapport du même style. C'est également un rapport annuel, qui vous sera présenté pour la dernière fois, puisque je vous en avais déjà parlé, on va vous présenter une demande de crédit très importante sur Vauvilliers et dans cette dernière, on comprendra aussi la réfection des salles restantes. Je serai très optimiste en vous disant qu'on pourra la présenter au mois d'avril, peut-être que cela sera seulement plus tard, au moment des comptes, en juin. On est en lien avec le bureau d'ingénieurs et les architectes qui travaillent sur ce projet. C'est un projet compliqué parce qu'il comprend l'enveloppe thermique extérieure, mais aussi les accès pour les personnes à mobilité réduite, également tout ce qui est déplombage, désamiantage, tous ce qui est réfection importante. Cela sera une demande de crédit de l'ordre de 4 mio, 4.5 mio de francs avec laquelle on viendra devant vous. Donc, on continue de travailler sur l'avant-projet proposé par le bureau d'ingénieur afin d'être sûr de notre coup et de pouvoir vulgariser ensuite ce rapport pour vous. On est dans un rapport actuellement qui fait 230 pages. Evidemment qu'on ne va pas vous livrer cela comme ça. C'est un rapport actuellement technique, avec beaucoup de plans, beaucoup de dessins, beaucoup d'explications très techniques, je ne crois pas que c'est le rôle du Conseil général de se prononcer là-dessus. Donc, nous allons retravailler tout ça et dès qu'on sera prêt, on vous présentera cette future demande de crédit très importante. Mais pour ce soir, on a pour la dernière fois toutes ces réfections de classes qu'on fait depuis 2016 de façon régulière.

**Mme Ch. Vogel Oberlin (PS)** : Je ne l'avais pas dit avant, mais oui, le groupe socialiste accepte aussi ce rapport.

Le président ouvre donc la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui a été présenté. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**10. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 250'000.00 pour la mise en conformité LHand d'arrêts de bus sur le territoire communal**

Mme M. Braghini (CC) : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, rapidement, je vais résumer, pour les nouveaux, de quoi il s'agit. En 2004, une loi a été votée au niveau fédéral par rapport à la mise en conformité de tous les transports publics, afin qu'ils soient accessibles à tous de manière autonome, que l'on soit une personne handicapée ou à mobilité réduite, une personne âgée ou alors une personne malvoyante. Cette loi est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2004, mais au niveau cantonal, c'est en 2017 qu'une commission s'est formée afin de réunir plusieurs personnes concernées, les politiques, mais aussi les associations afin d'étudier cette loi et fixer des critères, des conditions. En 2019, le Grand Conseil a voté un crédit d'engagement de 7 mio de francs qui permettait de subventionner jusqu'à hauteur de 20% les arrêts de bus. La loi est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et déjà l'année passée, une demande de crédit de CHF 100'000.00 a été votée. Tout d'abord, elle était de CHF 50'000.00 mais sur la demande du parti socialiste, elle a été augmentée à CHF 100'000.00 et nous avons pu effectuer des travaux. Quelques arrêts, vous avez sûrement pu le constater, ont pu être transformés. Auparavant, il y avait déjà eu les deux arrêts à la route des Adoz, car nous avons profité de la synergie avec le chantier pour les mettre en conformité. Voilà maintenant, on vous soumet une demande de CHF 250'000.00 parce que Boudry a en tout 40 arrêts et tous ceux qui sont en priorité 1 ou 2 devront être terminés jusqu'à fin 2023. C'est un délai qui est vraiment très proche et il y a une grande partie d'arrêt en priorité 1 et 2. Pour ceux en priorité 3, la loi n'oblige pas qu'ils soient transformés avant la fin de l'année 2023. Voilà, je me tiens à disposition pour d'éventuelles questions complémentaires.

**Mme P. Preisig-Ducommun (CGF)** : Monsieur le président, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité cette demande de crédit.

**Mme I. Zürcher Vuillaume (PS)** : Monsieur le président, le groupe acceptera à l'unanimité cette demande de crédit.

**M. V. Berger (PLR)** : Pas de commentaire spécifique de la part du groupe PLR, Monsieur le président, il acceptera aussi à l'unanimité ce rapport.

**M. E. Dubois (VEL)** : Monsieur le président, les Verts ont également accepté cette proposition à l'unanimité.

Le président ouvre donc la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui ont été présentés. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**11. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 640'000.00 ayant pour objet un programme d'assainissement d'armoires électriques**

**Mme M. Braghini (CC)** : Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, voilà encore un rapport qui vous a déjà été soumis partiellement l'année passée. Je résume, nous avons été obligés par l'ESTI de faire un contrôle de toutes nos armoires électriques de l'éclairage public. La situation n'était vraiment pas réjouissante. Est-ce qu'il y a eu un non-entretien pendant de nombreuses années ? Donc l'inspectorat fédéral nous a mis un ultimatum, nous sommes obligés de procéder à ces travaux. Une partie, un crédit de CHF 160'000.00 a été voté et accepté à l'unanimité l'année passée et tous les travaux ont été fait, sauf les Rossets qui sont en attente d'une validation de l'ESTI dans le cadre d'autres problématiques. Autrement, les armoires qui étaient concernées par le premier rapport ont été mises en conformité. Maintenant, il y a une nouvelle série d'armoire qui sont à refaire, il y en a 15 qui vont être remplacée complètement, 58 où il y a des réparations, des transformations internes et 4 qui vont être supprimées. On va profiter de ces travaux pour mettre également en conformité la basse tension, parce que souvent dans les armoires, il y a les deux, la basse tension et la moyenne tension et nous sommes obligés d'intervenir dans les deux domaines d'où le montant très important qui est proposé ce soir. Ce montant a été mis au budget 2021, pour nous c'était important de répondre aux exigences de la Confédération. Une toute petite partie va être faite en 2022, env. 58'000.00 et après nous serons en conformité avec la loi et les règlements et puis surtout avec notre sécurité parce que c'est inquiétant de savoir que des armoires peuvent être dangereuses.

**M. Ph. Lüthi (Commission de l'économie publique et PS)** : Monsieur le président, je réunis toutes les interventions, donc pour les points 11, 12 et 13, tous les crédits ont été accepté à l'unanimité par la commission. J'en profite aussi pour donner l'avis du groupe socialiste, ce dernier a également accepté ces trois objets à l'unanimité.

Le président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui ont été présentés. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**12. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 122'000.00 pour la réalisation d'un plan général d'alimentation en eau potable (PGA) sur la commune de Boudry**

**M. G. de Reynier (CC)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, ce plan général d'alimentation en eau potable a pour objectif principal une planification stratégique, technique et financière de la distribution d'eau potable, qui servira d'instrument de pilotage pour l'administration et pour l'exploitation pour un horizon de 20 ans. Vous avez vu sur ce rapport qu'il y a un certain nombre d'explications. Il y a une liste des coûts qui a été passablement discutée après la Commission de gestion et des finances et après la séance de la Commission de l'économie publique. Il y a eu des échanges avec Eli 10 SA, qui est le partenaire qui gère le réseau d'eau de la commune et c'est donc eux qui piloteront cet outil que vous allez probablement accepter d'acheter pour la commune de Boudry. Avec l'aide des commissaires, j'ai fait préciser un certain nombre de choses qui ne figure pas dans ce rapport, par exemple, ils vont consacrer env. 700 heures à constituer ce document puisque jusqu'à ce jour, il y a beaucoup de documents papier, de documents archivés et des informations un peu dans tous les



coins et ils vont essayer de regrouper toutes ces informations dans un logiciel qui ensuite pourra être utilisé sur la durée, un peu comme cela a été fait pour le réseau électrique. Ceci, je le dis pour M. P. Meisterhans qui nous a rappelé qu'il lui semblait qu'il avait déjà été voté un crédit pour un outil équivalent. En effet, pour l'électricité, nous avons maintenant un outil digitalisé qui nous permet de maîtriser le réseau électrique et c'est un peu la même chose qui sera fait pour le réseau d'eau. Malheureusement, ces deux réseaux ne sont pas les mêmes, donc ce n'était pas compatible. Sachez aussi que la commune de Milvignes, parce qu'on a un peu comparé pour voir ce que les autres faisaient, a fait ce travail l'année passée et ils y ont consacré 1200 heures, alors que nous pensons devoir en consacrer 700 pour Boudry. Voilà, cet outil n'est pas obligatoire, je dois vraiment être honnête avec vous, ce qui est indiqué en première page est une erreur, nous avons mis « La commune de Boudry a l'obligation de s'équiper... ». Non, elle n'a pas l'obligation, mais c'est vivement recommandé, car cela sera très utile et surtout il permettra de faire appel à la fameuse réserve qui s'appelle le fonds d'approvisionnement en eau potable, sur lequel il y a CHF 478'000.00 et qui est normalement utilisé pour l'extension du réseau d'eau. Et pour pouvoir utiliser cette réserve, il nous faut cet outil que vous allez peut-être décider d'acheter.

**M. D. Schürch (CC)** : Je rappelle juste que ce fonds sert aussi à d'autres choses et qu'il faut quand même le conserver pour certaines fluctuations. Donc, on peut, pour une partie l'utiliser dans ce cas-là.

**M. G. de Reynier (CC)** : La dernière chose que je voulais vous dire c'est que pour autant qu'on respecte un cahier des charges précis, on obtiendra une subvention de 40% d'un autre fonds cantonal, fonds qu'alimentent les propriétaires de maison lorsqu'ils payent la redevance cantonale sur l'eau. Si vous avez des questions, j'ai pas mal d'éléments techniques en plus que ce qui figure dans le rapport. Au début, je n'ai pas pensé, je n'ai pas vu que c'était peut-être important de le mettre, alors on vous a mis l'essentiel, mais finalement les compléments sont venus au gré des discussions et grâce au partenaire disponible qui est Eli 10 SA, ce rapport a pu être un peu complété. Si quelqu'un a un doute, il ne faut pas hésiter à poser la question.

**Mme P. Preisig-Ducommun (PLR)** : Justement, le groupe PLR a posé des questions à M. G. de Reynier qui ont été débattues en commission de l'économie publique et qui sont directement disponibles auprès de M. G. de Reynier.

Le président ouvre la discussion générale. Il n'y a pas de prise de parole.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui ont été présentés. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à 34 voix et 1 abstention.

**13. Rapport du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 235'000.00 ayant pour objet l'assainissement de la station transformatrice « Collège »**

**M. G. de Reynier (CC)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, vous avez lu que le réseau communal moyenne-tension est alimenté par trois points d'injection depuis le réseau du Groupe E : à la sortie de l'Areuse, c'est le Chanet, à côté du stade des Buchilles, c'est le Paquier et puis à 50m derrière vous se trouve la 3<sup>e</sup> station, celle du Collège. C'est cette dernière station qui fait l'objet de la demande de crédit. J'ai découvert avec surprise que cette station avait quasiment 50 ans, c'est vrai qu'elle a plutôt bonne façon. L'inspectorat fédéral ne nous a pas fixé un délai impératif pour faire ces

transformations, mais il nous a dit, attention, il y a plusieurs éléments sous tension qui ne sont pas protégés et cela commence à être problématique. Raison pour laquelle, notre partenaire Eli 10 SA nous a vivement recommandé de faire cette dépense, d'autant plus que le Groupe E qui partage l'utilisation de cette armoire souhaiterait le faire cette année pendant les vacances d'été, lorsque l'école est fermée. Puisqu'aujourd'hui, il y a tellement peu de discussion et de débats et que je n'ai vraiment pas l'habitude de cela ; il y a 15 ans, cela bagarrait tout azimut, je suis stupéfait, alors je vous donne quelques éléments parce que je suis mal-à-l'aise si vous ne posez pas ces questions. Sachez que dans la liste des coûts, j'ai demandé à chaque fois, combien pour le matériel, combien pour la main d'œuvre. On m'a répondu par exemple, le bloc de cellule de distribution moyenne tension, c'est un appareil qui coûte CHF 44'000.00 et la main d'œuvre pour le mettre en place, le régler, le brancher c'est CHF 8'000.00 et sachez que les électriciens travaillent à CHF 115.00 de l'heure. Vous pouvez faire 8'000 divisé par 115, comme ça, vous voyez un peu le temps que cela met. J'ai fait la même chose pour tous les postes et on m'a répondu. On m'a expliqué que la question du blindage contre les champs électromagnétiques ferait l'objet d'une étude par un bureau externe. On m'a expliqué qu'il y aurait CHF 8'000.00 de maçonnerie, mais que c'était largement compté et CHF 10'000.00 de peinture, mais que c'était aussi largement compté. Les portes et le plancher technique seraient remplacés par une entreprise externe et finalement que l'étude et le suivi du projet coûterait CHF 10'000.00, mais que c'était aussi largement compté. Il s'agit donc de coûts estimés et si vous acceptez ce crédit, ensuite Eli 10 SA et moi-même devront donc confier les mandats aux entreprises et là nous pourrions demander deux offres et discuter. Vous nous donnez une enveloppe et ensuite nous, on valide les détails. La conclusion que je dois vous dire est que la station collègue est un point névralgique du réseau électrique communale et que cet appareil est maintenant vétuste si bien qu'il est important de commencer par cette centrale-là. Je vous avoue que je n'ai pas demandé si les deux autres centrales étaient dans le même état, j'ai oublié, j'espère que cela seulement dans 5 ou dans 10 ans qu'il faudra les remplacer. De nouveau, pour ce rapport, il a reçu pas mal d'informations. S'il y a des questions, il ne faut pas hésiter à les poser. Je rappelle que lorsque les commissions se prononcent et discutent, il ne faut pas avoir peur d'arriver à la commission avec des questions, même des questions importantes parce qu'on a encore le temps d'aller demander aux spécialistes et ainsi d'avoir les réponses. En quelques jours, on y arrive, donc il ne faut pas se dire, vous avez déjà travaillé, c'est trop tard, tant pis, non, je pense qu'il faut poser les questions. Je ne vous fais pas de reproches, je trouve que vous posez vraiment très peu de questions, mais tant mieux si tout le monde est heureux. Toutefois, pour la démocratie et pour la journaliste, il pourrait y avoir un débat.

Le président le remercie et abonde en son sens, il aimerait aussi un maximum de questions, surtout en commissions.

Le président ouvre la discussion générale.

**M. D. Facchinetti (en son nom)** : Si le Conseiller communal souhaite une question, cela tombe bien, j'en ai une. C'est une question de détail. En page 3 du rapport, on voit une photo des façades extérieures de cette station qui sont aujourd'hui recouvertes de graffitis. Vous avez prévu de faire la peinture, une fois ceci fait est-ce qu'il serait possible de faire en sorte qu'il n'y ait plus de graffitis, soit par un moyen technique, soit par une proposition, par exemple en donnant la possibilité aux jeunes de notre commune de faire des beaux graffitis, à la place de tags.

**M. Ph. Lüthi (Commission de l'économie publique)** : Monsieur le président, je précise que ce point a été proposé pendant les débats sur cette discussion, par exemple de laisser la possibilité aux écoliers du Collège des Esserts avec des intervenants externes de procéder à la peinture.

**M. G. de Reynier (CC)** : oui, il est prévu d'envisager cette solution. Soit en attribuant une ou deux façades pour des graffitis un peu cadrés ou un dessin cadré ou, s'il n'y avait pas de réactions des écoliers et des enseignants, de mettre une peinture permettant de faciliter le nettoyage des graffitis,

si cette peinture existe. Je ne sais pas. Je vous dis encore au passage que j'aimerais qu'il y ait une bonne solution, car j'aimerais bien continuer à aller jouer du tennis avec ma fille contre ce mur, donc je n'aimerais pas que cela ne soit plus possible et j'espère que malgré les nouveaux panneaux qui se trouvent autour de la cour du Collège des Esserts, je pourrais continuer à aller le samedi ou le dimanche après-midi jouer au tennis avec ma fille, même si je n'ai pas une autorisation écrite délivrée par le Conseil communal. C'était une plaisanterie.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Juste pour information à M. Facchinetti. Oui il est possible de protéger une peinture, cela a été déjà fait pour l'œuvre de Street Art de M. Thoma Vuille sur notre local de chauffage à distance, près de la voie du tram. On peut recouvrir l'œuvre d'une peinture spécifique qui permet un nettoyage facile. Cela n'élimine pas les éventuels graffitis, mais cela facilite vraiment le nettoyage et on a même déjà dû le faire à une ou deux reprises.

**M. S. Rossetti (en son nom)** : J'aurais voulu savoir quelle sera l'espérance de vie de cette nouvelle station ?

**M. G. de Reynier (CC)** : Si j'en crois mes informations, c'est 40 ans, mais peut-être que cela sera 50 ans. Parce que celle-ci, elle pourrait encore vivre 10 ans. Tout dépend des exigences qu'on se fixe, mais on peut penser 40 ans.

**Mme E. Buschini (en son nom)** : Normalement quand on prend la parole, on se lève, parce que sinon, depuis derrière, on a de la peine à savoir qui est-ce qui intervient, on ne voit pas qui parle.

**M. R. Dubois (président)** : En effet, c'est la tradition. C'est vrai qu'étant donné que les interventions des commissions et des groupes étaient très courtes ce soir, il n'a pas été trop exigeant par rapport à cela ce soir. Mais c'est vrai qu'il serait mieux de se lever lors d'une intervention.

**M. Ph. Lüthi (en son nom)** : Je me réfère à l'art. 28 al. d du Règlement général de Commune et je demande, Monsieur le Président, si vous pouvez rappeler aux questeurs qu'ils doivent faire le décompte des voix à haute voix.

**M. R. Dubois (président)** : En effet, le décompte des voix doit se faire à haute voix, ce qui permet de ne pas trop se perdre dans le compte, simplement.

**M. D. Maurer (en son nom)** : Est-ce que je peux faire le décompte en italien ?

L'assemblée lui répond positivement.

**M. D. Schürch (CC)** : En fait c'est écrit dans l'arrêté qu'on va amortir cet investissement à 3% l'an, donc grossièrement, il faudra 33 ans pour amortir cette station. Cela durera certainement un peu plus longtemps, mais voilà, c'est un ordre d'idée.

Le président demande si l'entrée en matière est combattue. Il n'y a pas d'opposition.

Il cite les quatre articles de l'arrêté qui ont été présentés. Tous sont adoptés à l'unanimité.

Au vote, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

**14. Rapport du Conseil communal en réponse à la motion déposée par le groupe PS et intitulée « une Boudrysia sans gaspillage »**

**M. R. Dubois (président)** : Avant de passer la parole au Conseil communal, je rappelle d'un point de vue formel que c'est un rapport qui fait suite à une motion, dans lequel le Conseil communal propose de prendre lui-même des mesures et nous voterons à la fin uniquement sur le classement ou non de la motion.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Tout d'abord, je souhaite juste préciser qu'il en a été discuté au sein du Conseil communal que c'était le responsable des manifestations qui traiterait de cette motion, cela aurait aussi pu être Mme M. Braghini, comme responsable des déchets, mais en l'occurrence, cela a été décidé ainsi et c'est pour cela qu'on l'a traitée de cette façon-là. A l'unanimité, le Conseil communal a souhaité répondre positivement à cette motion, je ne vais pas redire tout ce qu'il y a dans le rapport, vous avez pu le lire attentivement, mais juste vous dire que notre commission Sports, loisirs et culture s'est prononcée aussi. Elle s'était déjà prononcée une première fois dans son ancienne structure, elle s'est prononcée à nouveau il y a une dizaine de jours. Le souhait de cette commission est de soutenir ce rapport, mais aussi de ne pas aller trop vite pour ne pas contraindre Boudrysia avant son édition, qui était prévue cet automne, de devoir travailler avec cette vaisselle renouvelable. Ce qui est assez drôle de dire quand même, c'est que le Comité Boudrysia, lui avait déjà accepté de changer. Il était un peu plus progressiste que ce que souhaitait les commissaires. Maintenant, les choses sont réglées puisque comme vous avez pu le lire, Boudrysia n'aura malheureusement pas lieu. Donc d'une part, on regrette que Boudrysia ne puisse pas s'organiser, d'autres fêtes non plus ne pourront pas l'être à l'exemple de la Fête de la jeunesse qui risque bien de ne pas s'organiser. C'est assez regrettable pour la vie de notre cité, parce qu'on a besoin de se voir, besoin de se rencontrer, mais ma foi, on est obligé de faire ce constat. Ce qui nous donne quand même une certaine marge au niveau des mois pour mettre quelque chose en place. Notre souhait, c'est vraiment d'arriver à la fin de cette année en ayant une installation de lavage qui permettent de travailler à nos sociétés qui organisent des plus petites fêtes et également de pouvoir leur mettre à disposition des gobelets lavables. Bien entendu, Boudrysia doit s'organiser différemment, vous avez pu le lire dans la presse, Boudrysia a des contacts avec la Fête des Vendanges, les Promotions du Locle, la Braderie, la fête d'Auvernier parce qu'ils réfléchissent à un achat commun ou alors à la signature d'un contrat commun avec un prestataire pour obtenir des prix plus intéressants pour la location de vaisselle. Voilà ce que je souhaitais dire. Le Conseil communal devra encore se pencher sur une réglementation, afin que les mesures soient respectées, notamment au niveau de l'hygiène et que tout se passe pour le mieux.

**Mme A. Larrey (PS)** : Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, le groupe socialiste remercie tout d'abord le Conseil communal ainsi que l'administration pour le travail effectué. Etant donné l'urgence climatique, des réponses écologiques fortes et rapides doivent être trouvées et ce rapport va dans ce sens. Au vu de l'interdiction cantonale probable sur l'utilisation de la vaisselle jetable courant 2022, Boudry anticipe et ce rapport met en avant les moyens possibles mis à disposition par la Commune afin d'aider les manifestations de nos sociétés locales. De ce fait, au nom du parti socialiste, nous avons voté à l'unanimité pour l'acceptation du classement de cette motion déposée par notre groupe et intitulée ici « une Boudrysia sans gaspillage ».

Le président ouvre la discussion générale.

**M. S. Rossetti (en son nom)** : Vous avez cité différents partenaires que vous allez contacter, j'aimerais savoir pourquoi vous n'avez pas cité le NIFFF, la Case à chocs, Festi'Neuch et le Buskers Festival qui ont été les premiers dans ce canton à faire cela depuis plus de 10 ans. Ces organisations ont déjà une infrastructure, ils possèdent plusieurs dizaines de milliers de verres. La Case à choc a une station de

lavage mobile parce que durant le NIFFF, il déplace tout au centre-ville. Je ne saisis pas bien pourquoi cela semble être aussi nouveau.

**M. J.-M. Buschini (CC)** : Je dirais que ce qui concerne Boudrysia ne concerne pas nos autorités. Boudrysia a ses propres contacts et une équipe de réflexion s'est mise en place entre les fêtes que j'ai citées. Pourquoi la Case à chocs ou d'autres n'ont pas été pris en compte ? Je ne peux pas vous le dire. Je sais que le Buskers Festival fonctionne avec ce système depuis un moment. Il y a peut-être aussi une question de quantité, je suppose que la Fête des Vendanges aura besoin de quantités assez extraordinaire. Je sais que pour Boudrysia, c'est environ 90'000 gobelets sur les trois jours. Evidemment, c'est assez gigantesque comme organisation. C'est la seule réponse que je peux vous donner. Cela serait intéressant que je relaye cette information au comité Boudrysia pour qu'ils prennent des contacts éventuellement avec la Case à chocs ou Festi'Neuch.

Au vote, le classement de la motion est accepté à l'unanimité.

## 15. Informations du Conseil communal

**Mme M. Braghini (CC)** : Monsieur le président, il n'y a pas d'informations particulières.

## 16. Questions

**M. Ph. Lüthi (en son nom)** : Dans l'article 37 du Règlement des constructions, on mentionne que tous les quartiers d'habitations avec plus de quatre appartements doivent être munis d'une place de jeux, qui peut être inscrite au Registre du Commerce. Cela concerne les Buchilles, on sait que c'est même inscrit au Registre foncier dans ce cas-là, mais ces dernières années, les jeux aux Buchilles ont disparu petit à petit et il n'y a plus de place de jeux. Est-ce que le Conseil communal compte faire respecter le droit et demander aux propriétaires des Buchilles de faire reconstruire une nouvelle place de jeux.

**M. L. D'Andrea (CC)** : Je vous remercie pour cette question. Je vais me renseigner auprès des Services techniques et vous donnerai réponse dès que possible. Cela dit, je pense que, d'une manière générale, il est assez compliqué de revenir par la suite sur une construction alors que le permis de construire avait déjà été accordé.

**M. J.-D. Böhm (en son nom)** : J'ai deux questions. Concernant les panneaux aux entrées de Boudry qui étaient en verre, il y en a deux qui ont disparu et maintenant, il y a des sphères avec des armatures métalliques dessus et des écriteaux qui sont fixés. J'aimerais savoir si ces armatures sont définitives ou si on va retrouver nos panneaux en verre. On va dire que lorsqu'on roule, même à 30 km/h, entre le fait de faire attention aux panneaux et aux piétons qui traversent et puis de lire cette « floraison » de panneaux, c'est compliqué. On a l'esprit qui est toujours attiré par d'autres choses. On a aussi vu des panneaux autour du collège des Esserts, j'aimerais savoir pour quelles raisons et quelles sont les motivations pour la pose de ces quatre panneaux qui interdisent aux habitants de Boudry de passer dans ce préau. Merci.

**M. G. de Reynier (CC)** : Monsieur le président, peut-être que Boudry est devenue une commune cobaye, dans laquelle on place des panneaux à l'essai, pour voir ce que cela donne. C'est un peu l'image que cela pourrait donner. Non, M. Böhm, voici la réponse que je peux vous donner : Mes prédécesseurs ont voulu marquer l'entrée de notre ville avec ces panneaux en verre qui, je crois, avait un design particulier. Je n'ai pas compris, car je n'étais pas dans l'équipe qui a pris ces décisions, mais il y avait ces panneaux en verre, assez séduisants, mais malheureusement, on ne les voyait pas bien et on les

cassait. Alors moi, comme tout citoyen, j'étais un peu irrité de voir un magnifique panneau qui après 4 semaines était par terre et il fallait 9 mois pour revoir à nouveau le magnifique panneau en verre qui était de nouveau par terre après 3 semaines. A l'évidence, ce n'était pas la bonne solution. Alors, un autre type de panneaux a été choisi pour marquer l'entrée de la localité, c'est ces structures métalliques posées avec une espèce de pot en béton rempli avec de fleurs ou je ne sais pas quoi, ce n'est pas tout à fait fini. Cette structure doit permettre de marquer l'entrée dans la ville de Boudry, cela sera indiqué « Boudry, ville jumelée etc. », ensuite la limitation de vitesse « Zone 30 km/h » et ensuite, on indiquera la zone de parcage, donc cela sera destiné à donner trois indications : l'entrée, la vitesse, le parcage. Je ne sais pas si cette solution sera définitive, mais en tout cas c'est celle qui est en train d'être mise en place et moi je la vis comme tous les citoyens, car elle a été démarrée avant mon arrivée, mais je vous suggère d'attendre que cela soit terminé. Il y aura quatre entrées de Boudry qui seront marquées avec cela et on fera le point après, en espérant que cela donnera satisfaction. Voilà la réponse que je peux donner pour la première question. La deuxième question, elle est un petit peu plus délicate, c'est le tour des cours des collèges. L'idée ou l'objectif, c'est de pouvoir sanctionner les gens qui font des incivilités, du vandalisme dans ces cours d'école. C'est cela l'objectif. Vous savez ou vous ne savez pas que souvent en soirée, les week-ends, il y a pas mal d'incivilités et on n'arrive pas, même quand on attrape les responsables, à les sanctionner. Je crois que l'idée de l'arrêté qui a été voté et des panneaux qui ont été posés, c'est même de pouvoir les amender. Mais cela ne veut pas dire que M. J.-D. Böhm n'a pas le droit de traverser la cour d'école s'il se parque à la Tuilière, qu'il prend le sous-voie et qu'il traverse pour aller boire un café. Là, il a le droit de passer. Mais si M. J.-D. Böhm est là à 23h00, en train de faire un feu de camp et casser des choses, alors on pourra venir lui dire, tu n'as pas le droit d'être là et on pourra le mettre à l'amende. J'ai compris que c'était ça l'idée. Là non plus, moi qui suis avocat, vous vous imaginez bien que j'aurais fait attention à la rédaction du texte, mais voilà, cela avait été commandé, c'est en place. J'ai demandé à mes deux agents, on va faire comment pour faire la différence s'il faut sanctionner ou pas ? Et ils m'ont dit qu'il faudra faire preuve de discernement et d'appréciation. Donc on va essayer, on verra, mais je ne vous garantis pas que cela sera à long terme cette solution. Je crois que peut-être pour différentes raisons ce qui était voulu au début n'est pas tout à fait ce qui est réalisé à la fin. Si je peux répondre ainsi, c'est un peu ambigu, mais je n'ai pas de meilleure réponse. C'est moi qui ait été désigné volontaire pour vous répondre parce que M. J.-D. Böhm a eu la grande gentillesse de me téléphoner la semaine passée.

**M. S. Agbaro (en son nom) :** Ma question s'adresse au responsable du dicastère de la sécurité. C'est plutôt une remarque, qu'une question au sujet des patrouilleuses. Je suis sensibilisé par le fait que bien souvent, il y a des copines qui papotent avec la patrouilleuse et de ce fait les enfants ont de la peine à traverser.

**M. R. Dubois (président) :** M. Agbaro, il faudrait poser une question.

**M. G. de Reynier (CC) :** M. Agbaro, je vous remercie pour cette remarque et j'encourage tous ceux qui ont ce genre de remarque ou des questions à faire un mail. Vous pouvez me le signaler, moi je suis un peu nouveau dans ce domaine, donc je dois apprendre. Sachez qu'il y a 4 ou 6 patrouilleuses avec des suppléants, il a fallu les former, il y a certaines fois des arrêts de travail, il y a le Covid, tout n'est pas simple, mais c'est vrai, c'est un élément clé, j'ai moi-même vécu la même chose, c'est une bonne remarque.

**Mme M. Gontier (en son nom) :** Je suis désolée, je n'ai pas entendu. Est-ce que la personne qui pose une question pourrait peut-être enlever son masque quand elle parle.

**M. G. de Reynier (CC) :** Je vous résume la question. C'était de savoir si les patrouilleuses sont suffisamment formées pour qu'elles n'oublient pas de se concentrer sur leur fonction et ne babillent pas avec leur copains/ copines, du moins pendant leur activité. Alors, oui, la formation est donnée, mais elle va être renforcée.

La parole n'étant plus demandée, Monsieur le président du Conseil général lève la séance à 21h08.

Boudry, le 14 avril 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

La secrétaire

Romain Dubois

*Aurelia Larrey*